



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

LA DEMARCHE CHANTIER PROPRE PACA PHASE 2



MAITRES D'OUVRAGES PUBLICS ET PRIVÉS, ENGAGEZ-VOUS DANS LA RÉALISATION D'UN CHANTIER PROPRE®

Avec le soutien de la Fédération Régionale
du Bâtiment PACA



LA DEMARCHE CHANTIER PROPRE® EN PACA

QUI ?	La Démarche Chantier Propre® est portée par l'IFRB PACA avec le soutien de l'ADEME PACA
POUR QUI ?	Les maîtres d'ouvrages publics et privés : promoteurs, bailleurs, EPL, collectivités, EPCI, ...
QUOI ?	Des outils d'accompagnement méthodologique qui visent à améliorer la tenue et la sécurité du chantier, à optimiser la gestion des déchets du BTP, à réduire les nuisances et à assurer la qualité tout au long de l'opération en valorisant l'image de la profession.
OU ?	Sur les 6 départements de la Région PACA
COMMENT ?	Répondre au formulaire de candidature présenté dans cet appel à manifestation d'intérêt 8 maîtres d'ouvrages lauréats pourront bénéficier de l'opération qui comprend l'accompagnement technique et humain, ainsi que la boîte à outils.
POURQUOI ?	Améliorer la gestion environnementale des chantiers Limiter les risques, nuisances et pollutions Accompagner la montée en compétence de l'ensemble des acteurs de la construction Développer les pratiques environnementales Rendre exemplaire les maîtres d'ouvrages lauréats Valoriser l'image des opérations inscrites dans le cadre de la démarche Chantier Propre®

LE CONTEXTE

Le secteur du bâtiment et des travaux publics génère annuellement 260 millions de tonnes de déchets. En PACA, le gisement de déchets est estimé à un peu plus de 20 Mt qui se répartissent comme suit :

- Déchets inertes : 14,7 Mt
- Déchets non dangereux non inertes : 5,8 Mt
- Déchets dangereux : 0,8 Mt

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et le plan national de réduction et de valorisation des déchets 2014-2020 donnent une large place à l'économie circulaire, en particulier la prévention et la valorisation des déchets. Ce plan national fixe un objectif de valorisation matière de 70% des déchets du BTP en développant l'éco-conception des ouvrages et des matériaux, la déconstruction et démolition sélective, le réemploi des matériaux, et la sensibilisation des maîtres d'ouvrages et des acteurs du BTP.

A son échelle, chaque acteur du BTP est confronté à différentes problématiques liées à la gestion des nuisances de chantiers : communication, sensibilisation, rédaction des marchés, mise en œuvre de moyens opérationnels.

Depuis 2015, l'Institut de Formation et de Recherche du BTP (IFRBTP) en PACA propose un outil d'accompagnement méthodologique des maîtres d'ouvrage publics et privés afin de mener une démarche responsable de gestion des chantiers pour limiter leurs nuisances.

Fort de cette expérience, avec le soutien de l'ADEME et la participation de l'OPPBTP, l'IFRBTP lance une phase 2 de l'opération CHANTIER PROPRE® par le biais cet Appel à Manifestation d'Intérêt afin de solliciter et de trouver de nouveaux maîtres d'ouvrage souhaitant s'engager dans cette démarche.

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt vise à sélectionner 8 maîtres d'ouvrages publics et privés qui souhaitent s'engager dans la démarche CHANTIER PROPRE® dans une opération de construction neuve, de réhabilitation ou de déconstruction d'un bâtiment.

1. PRESENTATION DE LA DEMARCHE CHANTIER PROPRE® EN PACA

1.1 Objectifs de la démarche

L'objectif de la démarche CHANTIER PROPRE® est d'organiser les chantiers de manière à respecter les questions relatives à la propreté, la prévention et la sécurité du chantier, la réduction des nuisances et des risques, la gestion des déchets de chantier tout en sensibilisant l'ensemble des professionnels aux bonnes pratiques.

L'ensemble des opérations menées avec la démarche CHANTIER PROPRE® vise à :

- L'amélioration des connaissances et des pratiques sur la gestion et la traçabilité des déchets du BTP ;
- Le perfectionnement de méthodes sur la gestion des déchets, la propreté, la prévention et la sécurité sur les chantiers, la réduction des risques et nuisances ;
- La reproductibilité des bonnes pratiques par les professionnels.

1.2 Enjeux et intérêts pour les maitres d'ouvrages

Les bénéfices pour les maîtres d'ouvrages sont multiples :

- Economique grâce à la mise en œuvre de bonnes pratiques sur le chantier ;
- Environnemental grâce à la prise en compte des exigences de la démarche : réduction des nuisances, optimisation, gestion et traçabilité des déchets du BTP ;
- Sociétal grâce à l'implication et la sensibilisation de tous les acteurs de l'opération ;
- Notoriété grâce à la mise en place d'outils de communication ;
- De montée en compétences grâce au suivi des chantiers par un consultant CHANTIER PROPRE® et à la mise en place de solutions correctives.

Aussi, les maîtres d'ouvrages lauréats participeront et bénéficieront de la campagne de communication qui sera déclinée pendant toute la durée de la Démarche CHANTIER PROPRE® (communiqué de presse, articles presse spécialisée, fiche bonnes pratiques, publications régionales, site internet, ...).

La démarche CHANTIER PROPRE® s'appuie sur un engagement volontaire des maitres d'ouvrages privés et publics qui souhaitent renforcer la qualité environnementale de leurs opérations dans le but d'améliorer leurs pratiques environnementales depuis la rédaction des pièces marchés jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle sur les chantiers. Cet engagement engendre une implication et une mobilisation nécessaires de tous les professionnels concernés.

Il ne s'agit pas d'un label, ni d'une certification ou d'un référentiel, c'est un outil d'accompagnement méthodologique. Une reconnaissance CHANTIER PROPRE® est attribuée à l'ensemble des signataires de la charte d'engagement si les exigences et objectifs de la démarche ont été bien appliqués pendant toute la durée du chantier.

1.3 Accompagnement de l'IFRBTP

Par l'intermédiaire des outils méthodologiques, l'IFRBTP réalise un accompagnement sur l'ensemble de l'opération afin de :

- Intervenir auprès des maîtres d’ouvrages dès la phase de rédaction des pièces marchés pour la bonne prise en compte des exigences environnementales ;
- Contribuer à la mise en œuvre opérationnelle de bonnes pratiques liées à la gestion des déchets du BTP et ce pour l’ensemble des acteurs de la construction ;
- Proposer des actions pédagogiques d’information et de sensibilisation auprès des professionnels du bâtiment ;
- Responsabiliser les professionnels et rappeler les obligations de chacun ;
- Contribuer à la bonne connaissance de la gestion des déchets dans un souci permanent d’amélioration des pratiques environnementales et de maîtrise des coûts.

De façon synthétique, la démarche peut se résumer au schéma suivant :



1.4 Méthodologie, accompagnement et outils proposés

La démarche CHANTIER PROPRE® se présente comme un panel de différents outils concrets et pédagogiques qui concernent tous les acteurs de la filière construction : maîtres d’ouvrage, maîtres d’œuvre, mais aussi artisans et entrepreneurs du bâtiment.

La charte chantier propre

La charte d’engagement CHANTIER PROPRE® est un outil contractuel qui s’applique à toute entreprise intervenant sur le chantier, qu’elle soit en relation contractuelle directe ou indirecte avec le maître d’ouvrage (sous-traitance) et a pour objectifs de :

- Limiter les risques et les nuisances causés aux riverains du chantier ;
- Limiter les risques sur la santé et la sécurité des opérateurs sur chantier ;
- Limiter les pollutions.



Pancarte de communication : convention d’engagement 5

a) La boîte à outils

Pour garantir la bonne prise en compte de ces objectifs, une *boîte à outils* est mise à disposition du maître d'ouvrage qui comprend des fiches conseils, des fiches outils, des fiches de communication et des fiches consultants.



Classeur – extraits de la boîte à outils CHANTIER PROPRE®

b) Éléments de communication

En complément, plusieurs panneaux, affiches et pictogrammes de chantier sont mises à disposition pour communiquer sur l'opération.



Exemple d'affiches, pancartes et pictogrammes de communication

c) Accompagnement par un consultant

Le processus de la démarche se déroule en trois étapes avec l'appui du chargé de mission Métiers et Environnement de la FRB PACA et l'intervention d'un consultant CHANTIER PROPRE® accrédité et formé par l'IFRBTP PACA en concertation avec l'ADEME en PACA :

1. Avant le démarrage du chantier : accompagnement à la rédaction des pièces marchés MOE, CSPS et travaux pour intégrer les exigences de la démarche,

2. Pendant la durée du chantier : accompagnement technique et opérationnel auprès du maître d'ouvrage, de l'équipe de maîtrise d'œuvre et des entreprises du bâtiment. Des visites de chantier sont réalisées avec mise en place de solutions correctives si besoin.
3. Après le chantier : Organisation d'un retour d'expériences quantitatif et qualitatif.

2. LES MODALITES POUR LES MAITRES D'OUVRAGES PUBICS ET PRIVES

2.1 Critères d'éligibilité

La Démarche Chantier Propre® en PACA s'adresse à des maîtres d'ouvrages publics et privés (bailleurs, promoteurs, EPL, collectivités, EPCI, ...) qui souhaitent s'engager dans une démarche de construction respectueuse de l'environnement.

L'opération accompagnée devra être menée et réalisée dans la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Sont éligibles, les opérations qui sont en phase programmation, conception ou travaux et sont concernées les opérations de :

- Construction neuve, réhabilitation, rénovation ou déconstruction ;
- Logement individuel, logement collectif, bâtiment tertiaire ou industriel, équipement public.

Les critères de sélection tiendront compte notamment de la clarté, précision et qualité du dossier de candidature, de l'intérêt et pertinence du projet au vu des enjeux visés au point 1.2.

Ils prendront aussi en considération la typologie et le lieu de l'opération, les modes constructifs, le choix des matériaux, la prise en compte des filières courtes et la qualité environnementale du bâtiment.

2.2 Engagement des maitres d'ouvrages

Dans le cadre de la prise en compte des exigences de la démarche Chantier Propre® dans la rédaction des pièces marchés, il est demandé au maître d'ouvrage d'intégrer dans son projet :

- Un schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED) ;
- Une traçabilité des déchets et matériaux issus du chantier ;
- Un bilan déchets en fin de chantier attestant des modalités d'élimination et de valorisation des déchets.

Il est entendu aussi que les maitres d'ouvrages sélectionnés :

- Signent la charte d'engagement CHANTIER PROPRE® ;
- Bénéficient de l'accompagnement et du suivi de leur opération par un consultant CHANTIER PROPRE® ;
- Acceptent la diffusion et la valorisation des pratiques observées sur le chantier ;

2.3 Les modalités d'aide financière et la grille tarifaire

La Démarche Chantier Propre® PACA bénéficie d'un soutien financier de l'ADEME qui permet de réduire le coût de la prestation pour les huit maîtres d'ouvrages sélectionnés.

Les montants indiqués dans le tableau tiennent déjà compte de cette aide financière et sont donnés à titre indicatif selon la durée du chantier :

DUREE DU CHANTIER	10 MOIS	12 MOIS	14 MOIS	18 MOIS
ACCOMPAGNEMENT EN AMONT DU CHANTIER	1	1	1	1
NOMBRE DE VISITES * SUR CHANTIER	10	12	14	18
ACCOMPAGNEMENT POST- CHANTIER	1	1	1	1
COÛT TOTAL INDICATIF € HT	7200 €	8400 €	9600 €	12 000

* Le terme visite correspond à une journée par mois ou 2 ½ journées par mois sur chantier et la rédaction d'un compte-rendu réalisé par le consultant CHANTIER PROPRE®.

Le coût de la prestation recouvre :

- La mise à disposition de la boîte à outils
 - Le classeur contenant les fiches conseils, outils, de communication et consultants
 - La plaquette de présentation et le livret d'accueil
 - Les autocollants CHANTIER PROPRE®
 - Les bâches de communication
 - Les 5 affiches « bonnes pratiques sur les chantiers »
- L'aide à la rédaction des pièces marches pour les appels d'offres travaux ;
- Les visites de chantier réalisées par le consultant CHANTIER PROPRE® ;
- L'organisation d'une réunion de préparation de chantier et la signature de la charte d'engagement par tous les acteurs ;
- L'organisation et l'animation de sessions de sensibilisation auprès des compagnons sur site ;
- Un accompagnement et un suivi tout au long du chantier.

A l'issue d'une première rencontre avec le maître d'ouvrage, une convention est signée entre l'IFRBTP PACA et ce dernier, précisant les engagements des deux parties, la durée de l'opération, le déroulement et le coût de la prestation.

2.4 Les renseignements préalables

Avant de s'engager dans la démarche CHANTIER PROPRE®, les maîtres d'ouvrages peuvent bénéficier d'une présentation individuelle et personnalisée du dispositif.

Cette réunion d'information permettra au maître d'ouvrage de bien s'approprier la procédure, les outils mis à disposition, les modalités de l'accompagnement et le coût total de la prestation. Il disposera des informations indispensables lui permettant de prendre la décision de s'engager.

Pour toute information sur la démarche CHANTIER PROPRE® et organiser une réunion, les maîtres d'ouvrages peuvent prendre contact avec Daniel CREMER – FFB PACA par tél : 04 96 203 208 et par mail : cremerd@paca.ffbatiment.fr.

2.5 Les renseignements préalables

a) Contenu du dossier de participation et adresse du dépôt

Chaque candidat devra remplir le formulaire de participation ci-après.

b) Compléments d'information

Pour tous renseignements complémentaires, les maîtres d'ouvrages peuvent contacter :

FFB PACA	IFRBTP	ADEME PACA
Daniel CREMER Animateur Métier Régional et Environnement	Lionel PICARD Responsable Formation	Sophie MIDY Chargé de mission entreprises
Tél. : 04 96 203 208	Tél. : 04 91 76 44 10	Tel. : 04 91 32 84 43
cremerd@paca.ffbatiment.fr	ifrbtp.paca@yahoo.fr	sophie.midy@ademe.fr